

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Tyna Mathews](#)

<https://www.cadre21.org/membres/0c0aaaad55edaefb97f885c>

Date d'obtention : 2022-04-25 15:27:17

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une procédure simple et efficace qui permet de se protéger et protéger l'ensemble des personnes impliquées dans les événements. La procédure permet de faire des étapes qui faciliteront les démarches auprès du service de police ensuite (si nous devons nous rendre jusque-là.) en minimisant l'attente pour prendre le dossier en charge.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je faisais déjà relativement cette procédure mais sans avoir des documents à l'appui. Toutefois, avec les documents fournis dans la trousse, se sera plus directionnel et il y aura moins de place à l'erreur. De plus, je suis heureuse d'avoir lu sur le sujet. Je n'ai jamais eu une situation de Sexto, davantage des insultes ou moqueries sur les réseaux sociaux, je me permettais de visualiser les captures d'écran. Toutefois, je comprends parfaitement que dans un cas de Sexto, je ne dois pas vérifier les "preuves".

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne pas visualiser les photos. Ne pas teinter mes interventions en proposant des questions ou des affirmations qui s'agence à ma vision des choses.